

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2361

Convention relative à la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau Etat-Civil au sein du Centre hospitalier Saint-Joseph Saint-Luc

Service des Mairies d'Arrondissement

**Rapporteur :** M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 SEPTEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 SEPTEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 5 OCTOBRE 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. COULON (pouvoir à M. LEVY), M. PELAEZ (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à M. GRABER), M. BERNARD (pouvoir à M. CUCHERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2016/2361 - CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE  
LOCAUX EN VUE DE LA CREATION D'UN BUREAU  
ETAT-CIVIL AU SEIN DU CENTRE HOSPITALIER SAINT-  
JOSEPH SAINT-LUC (SERVICE DES MAIRIES  
D'ARRONDISSEMENT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 31 août 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc, sis 20 quai Claude Bernard à Lyon 7<sup>e</sup>, comprend un service de maternité en cours de développement qui va voir une hausse de son activité dans les prochaines années. Actuellement, près de 2 000 naissances ont lieu chaque année au sein de ses services et sont enregistrées par le service Etat-civil de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement. Ce dernier a ainsi reçu 1 804 déclarations de naissance en 2015 (sur 10 071 pour la Ville de Lyon), pour lesquelles seules 15 % d'entre elles ont été effectuées directement par les parents à la mairie du 7<sup>e</sup>.

Le projet visant à créer un bureau Etat-civil au sein de l'hôpital est issu d'une volonté de rapprochement du service public vers les besoins des usagers. Permettant ainsi la rationalisation des moyens, la simplification des démarches des parents en regroupant les différents interlocuteurs sur un lieu unique et l'amélioration de la qualité et de la fluidité de l'information par l'échange direct et possible entre les parents et les officiers de l'état-civil.

Déployé depuis 2013 à l'hôpital de la Croix-Rousse, l'installation d'un bureau d'état-civil au sein de l'hôpital a fait ses preuves. En effet, la réglementation en vigueur sur la dévolution du nom de famille, le livret de famille, l'autorité parentale étant constamment en mouvement, il devient indispensable de pouvoir communiquer avec les parents afin de les informer au mieux et d'éviter toute erreur sur les actes d'état-civil.

Ainsi, la création d'un bureau Etat-civil de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement à la maternité permettra de valoriser l'expertise des agents de l'état-civil auprès du public via les échanges directs et l'information donnée aux parents au sein d'un lieu dédié et respectant la confidentialité des échanges. C'est aussi l'occasion pour les agents de la mairie du 7<sup>e</sup> de participer au déploiement d'un projet novateur pour la ville.

Ce bureau Etat-civil sera un espace sécurisé mis à disposition gratuitement par le centre hospitalier, pouvant accueillir l'agent de la mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement.

Les conditions de mise à disposition des locaux et de fonctionnement du bureau Etat-civil font l'objet d'une convention entre le centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc et la Ville de Lyon, jointe au rapport.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Finances, Commande Publique,  
Administration générale ;

**DELIBERE**

1 – La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et le Centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc, concernant la mise à disposition de locaux en vue de la création d'un bureau d'état-civil au sein du centre hospitalier Saint Joseph Saint Luc, est approuvée.

2 – M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL